

Article 1 : Application des conditions

Les présentes Conditions Générales définissent les relations entre LDNR domiciliée Immeuble Buroparc 2, 150 rue de la Découverte, 31670 LABEGE, également dénommée « prestataire » et le donneur d'ordre dénommé « client », dans le cadre d'une prestation de formation.

Le fait de passer commande implique pour devenir ferme et définitive l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes conditions.

Article 2 : Objet

Pour les formations à destination des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement Région de leur action de formation, un mail leur est adressé à l'issue des sélections des candidats par la région précisant leur statut : retenu, refusé ou sur liste d'attente. Pour les candidats retenus, une convocation à la formation précisant le lieu et la date et les horaires de la première séance leur est adressé. Les conventions de formation et autres documents administratifs sont remis et signés le premier jour en centre.

Pour les formations à destination des salariés, la signature du contrat ou de la convention de formation fait acte d'engagement. Aucune action de formation ne pourra être démarrée sans la réception de ces documents. La convocation à la formation précisant le lieu, la date et les horaires de la formation est adressée en général 7 jours avant le démarrage de l'action.

Article 3 : Lieu d'exercice

Les formations peuvent avoir lieu dans les locaux de LDNR, dans l'entreprise du client ou tout autre lieu dédié.

Pour les formations dans les locaux du client, celui-ci devra, au préalable, accepter les modalités d'exécution et mettre à sa disposition tous les outils nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon les éléments fournis par le formateur. Pour les formations à distance, les cours sont diffusés sur une plateforme de téléformation.

Le formateur et les stagiaires échangent avec des outils collaboratifs : mail, chat, forum, partage d'application...

Article 4 : Exécution, confidentialité et responsabilité

LDNR s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

LDNR s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre des obligations de moyens. La responsabilité de LDNR ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de LDNR.

LDNR n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. LDNR ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant d'un tiers.

LDNR déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

L.D.N.R La Distance Nous Rapproche

Immeuble Buroparc 2- 150 rue de la Découverte – 31670 LABEGE - Tel : 05 61 00 14 85 – ecrire@ldnr.fr

SARL au capital de 2000 € - N°SIRET : 521 323 964 00036 – TVA FR67521323964

Enregistré sous le n° 73 31 05677 31 auprès du Préfet de région de Midi-Pyrénées, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Article 5 : Tarifs et conditions de paiement

Les prix des prestations indiquées sont fermes et définitifs, nets et exprimés en Euros.

L'ensemble des prestations de formation de LDNR ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de LDNR. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Les paiements pourront s'effectuer :

- par chèque bancaire à l'ordre de LDNR
- par virement bancaire suivant relevé d'identité bancaire sur la facture.

Article 6 : Pénalités de retard

Dans le cas où le délai de paiement ne serait pas respecté, des pénalités de retard seraient réclamées par nos soins, au taux de 10,75 % annuels que LDNR recevra lors du règlement à réception selon l'article L.441-6, al.2 modifié du code du commerce.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date d'échéance portée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€. LDNR aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à LDNR.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par LDNR au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à LDNR au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, LDNR se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Article 7 : Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à LDNR, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : LDNR, Immeuble Buroparc 2, 150 rue de la Découverte, 31670 LABEGE, au moins 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier resterait à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par LDNR. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de LDNR distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce

titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Article 8 : Annulation par LDNR

LDNR ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à LDNR, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LDNR.

LDNR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie du formateur...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité. Dans ce cas-là, le client sera remboursé des sommes déjà réglées. LDNR ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, LDNR est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Article 9 : Conditions restrictives

LDNR se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire.
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente.
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Pour les formations financées par la région des règles particulières d'assiduité sont précisées dans le règlement intérieur.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation hors Région, un devis est adressé par mail par LDNR au Client. Ce devis doit être renseigné, datés, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » et être retourné à LDNR par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre LDNR, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation et après réception du paiement, LDNR remet une attestation de suivi individuelle de formation au stagiaire

Article 10 : Propriété intellectuelle et copyright

Les supports, quels qu'ils soient sont strictement personnels à LDNR et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. LDNR reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc..).

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à toute personne non

participante aux formations de LDNR ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de LDNR.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Article 11 : Informatique et liberté

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par LDNR.

Le client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

Confidentialité et communication

LDNR, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par LDNR au Client. LDNR s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par LDNR comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise LDNR à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 12 : Droit applicable et juridiction

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française.

Tout litige éventuel, à défaut d'accord amiable, de quelque nature que ce soit, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal du Commerce de Toulouse.